

Conditions de l'Enfance au Népal

1 – Introductions :

Dans le cadre du fonctionnement de l'association «Namasté la Maison des Enfants», il est fondamental que nos actions, leur financement et les structures bénéficiaires soient totalement transparentes et éthiques. Il en va de la pérennité de nos financements, directement liés à la confiance que nous font les donateurs, parrains et membres sympathisants. C'est ainsi que notre comptabilité annuelle est accessible à chaque assemblée générale et plus largement, sur simple demande. La comptabilité de nos partenaires népalais est également transparente et nous bénéficions des montants recettes et dépenses détaillées depuis 2011. Comparés à nos propres calculs, ils permettent de garantir une bonne utilisation des fonds. Nous sommes d'ailleurs maintenant partenaires de l'équipe dirigeante quant aux choix de fonctionnement. Rappelons que tous les membres de l'association sont bénévoles, tout comme le directeur de Children's Home. Enfin, des chartes des droits de l'enfant basées sur celles de l'ONU ont été expliquées et affichées dans les maisons d'enfants pour rappeler que la maltraitance éventuelle ne peut être cautionnée et associée à nos actions.

Dans le contexte international, et suite à différentes émissions télévisées, reportages, infos internet, ... de nombreuses questions sont posées par nos membres pour garantir le bien fondé de leurs financements. Il s'agit notamment de la condition générale de l'Enfance au Népal dans son contexte historique et culturel, incluant le travail des enfants, leur trafic, l'esclavage traditionnel (Kamlahari), la situation de l'adoption, les conditions d'abandon des enfants, le tourisme humanitaire, la corruption

Ces questions légitimes doivent être abordées et traitées en profondeur pour ne pas s'en tenir aux réponses toutes faites, simplistes ou superficielles. C'est pourquoi, après de nombreuses discussions au Népal, avec plusieurs acteurs de la solidarité et recherches internet, nous avons décidé de rencontrer les acteurs principaux au Népal lors de notre voyage de septembre 2017 et leur poser toutes les questions nécessaires.

Ce compte rendu se veut le plus possible objectif et documenté. Il résulte à la fois d'expériences personnelles au Népal depuis 2008 pour Jean-Marc Ragot, d'informations liées à nos partenaires Suisses et Français (ASAEN, Himalayan care hands, Enfance Népal), et de rencontres « officielles » au Népal avec le ministère de la condition de la femme (département adoption internationale – Inter country adoption Mgmt.Devp.board), avec le syndicat des maisons d'enfants du Népal (CNFN – Child NGO Federation Nepal) et le bureau de la protection de l'enfance du Népal (Central Child Welfare Board). L'implication progressive de JM Ragot depuis 10 ans, aboutit à cette synthèse après avoir essayé de comprendre progressivement les tenants et aboutissants complexes de la situation népalaise. Enfin, parallèlement, la confiance et le partenariat établis avec Uttar Tamata ont permis d'aller plus en profondeur dans la compréhension de la société népalaise en minimisant les réflexes européens de vision du monde.

Pour que les informations données ci-dessous soient compréhensibles dans leur contexte historique, le compte rendu sera associé à des dates pour en faciliter la lecture.

2 - Bref historique népalais :

Année	Népal	Situation de l'adoption	Children's Home_(voir vidéo N° 3
1951	Ouverture des frontières aux étrangers		
Années 1960	Tentatives démocratiques		
1989			Création de l'ONG Children's Home par M Lohar en association avec une ONG finlandaise sous l'autorité du « Social welfare council registration » (Autorisations très complexes et strictes à l'époque)
1990			Uttar Tamata nommé directeur – 16 enfants – Objectifs : Soins, nourriture, santé, scolarité, citoyenneté -Arrêt des Finlandais 2 mois après. Uttar décide de continuer en cherchant des fonds pour ne pas abandonner les enfants
1991		Premières adoptions	Adoption par une famille française
1992		Création du <u>Central Child Welfare Board</u> par le "Children's Act, 2048", faisant suite à la ratification par le Népal en septembre 1990, de la convention internationale des Nations Unis relative aux droits de l'enfant (CIDE).	
1994-1998		Quelques adoptions – Création de la CNFN (Syndicat des maisons d'enfants)	Une famille adoptive de Paris (P Coinus) commence à aider CH via des parrainages et supports d'amis / famille
1995			1 petite pièce louée près de l'aéroport dans KTM pour les filles et débuts à Mahendranagar pour les garçons

1996	Début de la guerre civile avec les maoïstes		
1998		Arrêt de l'adoption	Donation d'une ferme à Mahendranagar
1998-2007			Nombreux sponsors liés à l'adoption. Achat d'un terrain et construction de Children's Home. Au total 162 enfants au maximum
1999		L'Unicef demande la réouverture de l'adoption	
2001	Assassinat de la famille royale – Déstabilisation forte de l'état		Lancement des programmes sociaux « Educated people in Népal » 472 enfants de familles pauvres sponsorisés pour des études dans des écoles de qualité
2006	Destitution définitive du roi	Trafic d'enfants pour la guerre venant des vallées de l'ouest via les maoïstes – trafic d'enfants pour la mendicité (Voir le livre les petits princes du Népal)	
2007		Rapport UNICEF Terre des Hommes Problème principal : l'adoption des enfants des rues avec dossiers douteux	
2008	Les maoïstes accèdent au pouvoir Abolition du système de servitude pour dettes Kamiya	Arrêt de l'adoption internationale – 442 dossiers bloqués en France – Enquêtes : pas d'irrégularités trouvées	Gros problèmes financiers à C.Home car les associations liées à l'adoption stoppent leur soutien
2009		Signature de la convention de la Haye	

2011		Fin de l'adoption - Fin des enfants dans les rues	Quelques dernières adoptions. 6 dossiers bloqués d'enfants toujours actuellement à C. Home
2008-2015	Instabilité politique – Gouvernements de 6 mois		
2012		Chute de l'adoption internationale dans le monde entier	
2014		Abolition du statut de Kamlahari (Esclavage traditionnel)	
Avril 2015	Tremblements de terre		
29/10/2015	Election de Bidya Devi Bhandari, première femme présidente népalaise		
2017	Election d'un nouveau parlement pour essayer de stabiliser la vie politique	Travail avec la convention de la Haye	

https://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89lections_1%C3%A9gislatives_n%C3%A9palaises_de_2017

3- Différents aspects de la situation de l'enfance au Népal :

3.1 : Kamlaharis et l'esclavage pour dettes :

En dehors de la prise en charge sociale par la société civile et religieuse à la place d'un état défaillant, il existait traditionnellement un système de vente de jeunes filles pauvres à des familles riches (Kamlahari). L'esclavage pour dettes était également une pratique sociale historique. Ces systèmes enfin abolis, étaient notamment la source d'abus nombreux et de viols amenant ces jeunes filles sans droits et en esclavage social à abandonner leurs enfants.

3.2 : La guerre civile :

Durant la guerre civile, les maoïstes ont enrôlé de force des enfants pour la guerre, pour les servir et les exploiter, notamment dans certaines vallées de l'ouest du Népal. Certaines personnes ont également poussé ces pratiques pour organiser des trafics d'enfants dans l'objectif de mendicité forcée en ville. Ils faisaient miroiter la possibilité d'études et de bonnes conditions aux parents qui vendaient parfois tous

leur bien pour financer cet avenir apparemment meilleur. Le livre « Les petits princes du Népal » explique parfaitement la situation de l'époque. Ces pratiques semblent aujourd'hui révolues.

3.3 : Les enfants des rues :

Les programmes visant les enfants des rues sont terminés depuis 2011. Aujourd'hui les enfants de la rue ne sont plus tolérés. Un numéro vert a été créé pour informer les autorités des enfants trouvés dans ces conditions. Le CCWB effectue d'abord une recherche de famille et s'il en existe une, une évaluation de la situation de famille a lieu. Parfois il offre un apprentissage professionnel et ce n'est qu'en dernier ressort que les enfants sont accueillis dans une maison d'enfants. Cette prise en charge volontariste minimise les risques de trafic d'enfants sans état civil. En effet, ces enfants ont dans le passé parfois pu subir des trafics (prostitution, trafic d'organe, mendicité organisée, notamment dans des réseaux mafieux en Inde...).

Toutefois, il y a une association à Katmandou qui continue à les aider (nourriture et vêtements) car ils sont d'avis qu'il y a un risque de maltraitance dans certaines maisons des enfants. Ces associations sont aidées par certaines associations internationales et la fin des enfants des rues signifie la fin des crédits de fonctionnement et de leur travail... Il y a donc de la désinformation orchestrée à ce niveau-là de façon à décrédibiliser les maisons d'enfants et maintenir une activité dans les rues !

3.4 : Situation actuelle des Maisons d'enfants (voir vidéo N° 1 et compte rendu détaillé)

Le CCWB recense actuellement (septembre 2017) très exactement 566 Maisons d'enfants accueillant 16 529 enfants (8313 garçons et 8216 filles). Ces maisons d'enfants jouent historiquement le rôle social que n'a pas joué l'état népalais. Ainsi une famille pauvre pouvait espérer que ses enfants soient nourris, logés, soignés et éduqués ; ce qu'elle ne pourrait pas faire elle-même. Ces maisons d'enfants sont très majoritairement liées à des œuvres religieuses (Indouistes, Bouddhistes, Chrétiens,..) qui ont leur propre collecte de fonds et leur propre gestion. Il existe une maison spécifique pour les enfants dont les parents sont en prison. Seules quatre institutions sont très partiellement gérées par l'Etat (UCEP- Underprivileged Children Education). Cette association gère également quelques établissements de ce type. Une autre organisation faisant le même type de travail reçoit des fonds internationaux via des sponsorings.

90 à 95 % des enfants concernés ne sont donc pas orphelins ou enfants abandonnés, ce qui a créé de nombreuses mauvaises interprétations et conclusions par le passé.

17 maisons d'enfants seulement sont accréditées pour des adoptions internationales. Dans l'état actuel des choses seules 2 ou 3 ont la capacité de présenter des dossiers remplissant toutes les obligations demandées par l'état. Parmi elles, Children's Home réfléchit à une reprise éventuelle de l'adoption.

Le CCWB contrôle et régleme désormais très strictement le fonctionnement des maisons d'enfants. Il a établi une classification notée A, B, C ou D ; la plupart sont de niveau B, seulement 10 à 20 niveau de A - ci-inclus Children's Home. Le niveau D exige des améliorations dans les plus brefs délais, faute de quoi elle est fermée.

D'après ces classifications, contrôles et habilitations, Children's Home fait partie des cinq meilleures maisons d'enfants. Elle a en outre la spécificité d'être reconnue pour sa capacité et son savoir-faire avec les bébés. C'est pourquoi, le CCWB confie les bébés abandonnés quasiment exclusivement à Children's Home et à une autre organisation (Children's Organization NCO). Cette reconnaissance ne s'associe malheureusement pas à une quelconque aide financière. Lors des tremblements de terre de 2015, deux groupes de 25 enfants trouvés dans la rue ont été confiés temporairement à Children's Home le temps de les renvoyer dans leurs familles éloignées. A cette époque le trafic d'enfants a repris dans cette vacance de politique claire par rapport aux enfants de rues.

3.5 : Comment les enfants arrivent dans les maisons d'enfants ?

Les enfants qui arrivent au CCWB sont répartis au cas par cas en fonction de leurs besoins et de leur âge. La majorité vient des régions rurales, très pauvres. Les enfants sont abandonnés par leurs parents ou confiés soit par manque de moyens ou par l'envie de leur offrir une meilleure vie. Il y a des nourrissons abandonnés par des jeunes filles qui n'ont aucun moyen de garder leurs bébés car abandonnées elles-mêmes par leurs propres parents – sans doute pour les raisons culturelles ou de relations inter-castes.

Actuellement, le chômage au Népal conduit beaucoup de gens à s'expatrier notamment dans les pays du golfe arabe. Là aussi, une nouvelle forme d'esclavage peut se développer et conduire à des viols et/ou à de l'exploitation sexuelle. Certains enfants de Children's Home sont issus de ces diverses pratiques d'esclavage.

3.6 : Le syndicat des Maisons d'Enfants du Népal (voir vidéo N° 2 et compte rendu détaillé)

Le CNFN (Child NGO Federation-Nepal), créé en 1994, est un regroupement d'ONG travaillant dans différents secteurs de développement et des droits d'enfants au Népal. Il promeut les buts, valeurs et principes de la Convention internationale des Nations Unies relative aux droits de l'enfant et coordonne des partenariats entre des ONG dans le secteur. Actuellement, il se concentre sur :

- l'élaboration des politiques ;
- la création d'un réseau d'ONG qui s'occupent des droits d'enfants et la lutte contre la traite des enfants (pour exploitation sexuelle, esclavage domestique ou travaux forcés) et le développement des compétences ;
- offre des formations sur la législation et le fonctionnement du gouvernement et pour les personnes en charge des maisons des enfants, il propose des formations pour les accueillir et les aider.

Actuellement le CNFN compte 200 membres. La Fédération ne reçoit pas de financement et vit de donations. Des fonds manquent pour la communication (Facebook) et pour la réalisation de campagnes de sensibilisation. La Fédération travaille étroitement avec le gouvernement et est membre de la Commission des plannings. Elle participe à des réunions concernant le budget alloué au secteur des enfants pour toutes les parties prenantes les concernant.

3.7 : Les objectifs actuels communs :

Pour le CCWB, le ministère des affaires sociales et de l'enfance (voir compte rendu détaillé), le syndicat des maisons d'enfants et l'Unicef, les objectifs prioritaires par rapport à ces maisons d'enfants sont actuellement, les suivants :

- Favoriser le retour des enfants dans leur famille proche ou éloignée quand cela est possible,
- L'adoption nationale (en cours de structuration),
- En dernier recours une éventuelle adoption internationale (modalités en cours de discussions au niveau international).
- [Le retour en famille :](#)
Cette solution évidente se heurte aux réalités locales. Si l'état finance ces retours, peut-on garantir que l'argent est bien utilisé pour la nutrition et l'école notamment ? L'expérience est en cours à toute petite échelle à priori.... Le gouvernement népalais cherche à développer également un système de parents d'accueil (*fostering*).
- [L'adoption nationale :](#)

La législation serait en cours de finalisation. A ce jour, 3 enfants ont été adoptés à CH ces deux dernières années. Les procédures juridiques lourdes entraînent des frais importants qui ne sont pas couverts par les financements de l'état qui sont actuellement inexistantes ! Uttar pour qui l'adoption reste une meilleure solution pour les enfants que de rester dans des maisons d'enfants, a aidé ces adoptions par humanisme malgré les pertes financières engendrées. Il n'y a donc pas de solutions de financement du fonctionnement de CH de ce côté-là.

- [L'adoption internationale :](#)

L'adoption aux Etats-Unis est également en cours de régularisation. En effet, une pratique légale américaine appelée « re-homing » consiste à revendre les enfants adoptés dont on n'est pas satisfait... ! Je passe les détails sordides de ces pratiques que vous pouvez retrouver dans des articles ou vidéos sur internet. Le gouvernement Népalais a donc mis en place des conditions draconiennes en plus des sélections de dossiers qui consistent à exiger de la famille adoptante de vivre au Népal ou en Inde pendant deux ans avec l'enfant en cours d'adoption de façon à éviter ces pratiques inqualifiables et vérifier que tout se passe bien pour chacun. Si tel est le cas, la famille au complet peut retourner aux US. Dans ce cadre très strict, seuls 8 enfants ont été adoptés depuis 2011.

A l'époque où l'adoption internationale était ouverte, les adoptants signaient un document sur lequel ils s'engageaient officiellement à donner tous les 6 mois et ce jusqu'à la majorité de l'enfant adopté, des nouvelles à la famille népalaise proche ou éloignée (si elle existait). Concrètement et particulièrement en France cette obligation légale et contractuelle a été très peu honorée. De ce fait, quand l'adoption a concerné des enfants ayant perdu un ou deux parents, ou des enfants de familles très pauvres espérant un meilleur avenir pour leur enfant, et que les nouvelles n'arrivaient pas, Uttar s'est souvent retrouvé dans des situations délicates et intolérables à ne pouvoir donner de nouvelles aux familles en demande. Ceci ne venait pas de l'adoption en elle-même ou de cas douteux mais bel et bien du non-respect des européens face à leurs responsabilités. Ce comportement irresponsable a également créé des incompréhensions et des colères des familles népalaises croyant à des trafics d'enfants.

3.8 : Instabilité politique :

Plus généralement, le gouvernement népalais restructure ses priorités de prise en charge des enfants (retours en famille proche ou éloignée, adoptions locales ou internationales) avec des contrôles beaucoup plus stricts et transparents. Toutefois à ce jour, rien n'est encore vraiment en place. Ceci est en partie dû à l'instabilité politique au Népal. Les gouvernements actuels ne durent que 6 mois en moyenne, il n'est pas possible de mettre en place des lois et décrets d'application inscrits dans la durée. Ceci pourrait changer rapidement suite à la nouvelle constitution visant à donner plus de temps (2 ans ?) aux gouvernements appelés à se succéder. Rappelons aussi que l'appartenance maoïste des gouvernements actuels ne facilite pas les convergences idéologiques avec l'Unicef. Ces aspects politiques ne devraient pas prendre en otage les enfants.....

3.9 : Le tourisme humanitaire :

Le gouvernement népalais réfléchit également à l'instauration d'un visa de travailleur humanitaire détaillant la mission prévue. Il s'agit là de contrôler les nouvelles dérives du tourisme humanitaire qui se développe partout dans le monde. A leur connaissance et celles de la fédération des maisons d'enfants de tels cas sont très rares et font l'objet de poursuites judiciaires pour des cas avérés. Même si Children's

Home ne cautionne pas de telles pratiques, il existe parfois des bénévoles qui viennent aider via l'association française Gingko et d'autres équivalents européens. Cela a constitué une petite source de rentrées de fonds pendant la période de faibles taux de parrainages. Dans la mesure où les comptes sont maintenant à l'équilibre, des discussions sont en cours pour encadrer ces venues. Il s'agirait d'accepter uniquement des professionnels compétents, informés du contexte et accueillis au sein d'un projet construit avec le personnel local. Ainsi, les éventuelles décisions d'action venant de l'extérieur à partir d'un mental européen seraient replacées dans un cadre local averti des réalités historiques.

4 : Conclusions :

Dans ce contexte de guerre civile, de pauvreté extrême, de traditions d'esclavage des jeunes filles pauvres, d'esclavage historique pour dettes, ou de vacance du rôle social de l'état, la situation de l'enfance est multiple et complexe, souvent instrumentalisée à des fins politiques. Bien sûr, il n'est pas question de cautionner un seul cas douteux de situation d'enfant risquant un trafic, mais la situation est beaucoup moins simple que présentée superficiellement. Le rapport de Terre des Hommes de 2007 était à la fois volontairement alarmiste pour faire bouger les acteurs népalais et internationaux mais aussi globalisant et mal renseigné (pas de visites dans les orphelinats... !). L'état népalais avance et les interlocuteurs rencontrés sont dans une dynamique de structuration, de transparence et d'éthique. Même si tout n'est pas parfait nous avons le choix entre attendre une situation parfaitement gérée et socialement aboutie ou aider les acteurs souvent philanthropiques de la société civile à prendre à bras le corps l'urgence de la situation sans attendre l'état.

Gardons en tête que Uttar Tamata invite chacun à venir à l'orphelinat se faire sa propre expérience en direct et juger sur place. Chacun sera reçu dans la tradition d'accueil du Népal, accueil que nous avons beaucoup perdu en occident. Nous nous inscrivons délibérément dans ces axes et dans la confiance aux acteurs locaux, sans aucune naïveté et avec une saine exigence.

Namasté la Maison des Enfants

« Soyez le changement que vous voulez voir dans le monde », Gandhi